

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

2016/06

Lundi 25 avril 2016

NUMÉRO

« **NON, ÇA NE VA PAS MIEUX.** »

LE GOUVERNEMENT DOIT NOUS ENTENDRE !

« Ça va mieux » : tel est le message pré-électoral martelé par l'équipe de communicants de l'Élysée depuis la séquence télévisée du Président de la République sur France 2 il y a dix jours. À les écouter, il faudrait arrêter de regarder le verre à moitié vide... Mais les salarié.e.s ont beau le tourner dans tous les sens, pas une goutte ne ruisselle sur les bords du verre censé être à moitié plein. Par contre, si on se place du point de vue des patrons et de la finance... Oui, ça va mieux pour les dividendes des actionnaires, pour les patrons voyous qui s'exonèrent de leurs charges sociales et du respect du droit du travail.

Mais non, ça ne va décidément pas mieux pour les salarié.e.s, les jeunes, les privé.e.s d'emplois, les retraité.e.s, les personnes vulnérables. Ça va mal pour nous, citoyens et camarades, car nos droits sont en recul. Pas d'augmentation des salaires et des retraites face aux rémunérations insolentes du capital. Cette injustice sociale avec la garantie du gouvernement et des parlementaires est gravée dans le marbre des lois Macron, Rebsamen, Touraine et bientôt, si on n'y fait rien, la loi El Khomri.

Nous, nous allons être des centaines de milliers à le dire dans la rue lors des mobilisations du 28 avril et du 1^{er} mai. L'enjeu de ces manifestations n'est pas seulement de dénoncer, mais aussi de construire une nouvelle donne sociale. L'enjeu n'est pas seulement le retrait de la loi El Khomri, mais d'ouvrir une brèche dans le dogme libéral de l'austérité pour toutes et tous, sauf pour le grand capital. En lieu et place des lois régressives que le gouvernement nous impose, nous viendrons dire, comme notre 51^e congrès confédéral de Marseille vient de le réaffirmer, que la CGT a l'ambition de proposer un Code du travail du XXI^e siècle, une Sécurité Sociale professionnelle et une réduction du temps de travail à 32 heures. Plus de 1 000 délégué.e.s réuni.e.s la semaine dernière à Marseille ont réaffirmé la détermination de notre syndicalisme à transformer les structures sociales de notre société et à obtenir des avancées pour tous les salarié.e.s.

Le 28 avril et le 1^{er} mai prochains, faisons irruption dans le débat public, renversons la table pour renouer avec le progrès et les droits humains. Si nous y parvenons, nous pourrons enfin dire « ça va mieux ! »

SOMMAIRE

- ✓ Appel du 51^e Congrès de la CGT p.2
- ✓ Tract CGT/FO/SUD : Tous en grève le 28 avril pour le retrait du projet de loi EL Khomri p.3-4
- ✓ Tract d'appel à mobilisation pour le 28 avril et le 1^{er} mai p.5
- ✓ XI^e Congrès de l'UFMICT :
 - Fiche de connaissance du (de la) délégué.e p.6-7
 - Proposition de mise à disposition de candidature pour la Commission Exécutive de l'UFMICT p.6-7
- ✓ Tract UFSP-UFAS: le 28 avril et le 1^{er} mai : Ensemble pour le progrès social et le retrait du projet de loi EL Khomri p.8
- ✓ La CGT détrône la CFDT au comité de groupe RAMSAY/Générale de Santé ! p.9
- ✓ Motion de soutien de la Fédération Santé et Action Sociale aux syndicats belges p.10
- ✓ Jour(s) de carence dans la Fonction publique, un retour en force dans l'actualité : Rétablissons la vérité p.11-12

**Vers un grand 1^{er} mai
revendicatif**



N° 2016/06 - 25 avril 2016

Fédération Santé
Action Sociale

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0717 5 06 134



APPEL DU 51^e CONGRÈS



Les 1 000 délégué.e.s réuni.e.s en congrès à Marseille du 18 au 22 avril 2016 ont analysé la situation économique et sociale, le contexte des mobilisations désormais ancrées dans le pays depuis plus d'un mois et demi.

La CGT lance un appel fort et déterminé à l'ensemble des salariés du privé et du public, des jeunes, des privés d'emploi, des retraités et de ses syndicats, à poursuivre et amplifier partout le rapport de force jusqu'au retrait du projet de la loi dite « Travail » dynamitant notre modèle social.

Il s'agit d'organiser dans toutes les entreprises et les établissements des réunions d'information, des rencontres afin de s'opposer encore plus fort à tous les mauvais coups et à imposer de nouvelles conquêtes sociales. Un espoir immense s'ouvre pour le monde du travail grâce à la lutte unitaire menée par une CGT moderne, porteuse de propositions en phase avec l'ensemble des travailleurs-euses), à l'image du rejet massif du projet de loi El Khomri exprimé par 70% de l'opinion publique. Un mouvement qui fait face à un gouvernement désavoué, en rupture profonde avec la population et singulièrement toute la jeunesse. Un exécutif à l'écoute d'un patronat rétrograde et menaçant, privilégiant la finance à la réponse aux besoins sociaux et ambitionnant de détruire toutes les garanties collectives en fixant comme seul horizon la précarité généralisée, l'incertitude du lendemain.

Le désespoir est dans le renoncement, l'espoir est dans la lutte.

Dans ce cadre, la CGT appelle toutes les organisations à amplifier la riposte, dès le 28 avril, par la grève interprofessionnelle et les manifestations pour obtenir dans un premier temps le retrait du projet de loi de casse du code du travail.

D'ici le 28 avril, la poursuite de la construction de l'action implique la tenue d'assemblées générales dans les entreprises et les services publics pour que les salariés décident, sur la base de leurs revendications et dans l'unité, de la grève et de sa reconduction pour gagner retrait et ouverture de véritables négociations de progrès social.

Pour un Code du travail du XXI^e siècle,

Pour la mise en œuvre d'une réelle sécurité sociale professionnelle,

Pour la réduction du temps de travail à 32 heures.

**Le 28 avril, comme le 1^{er} mai, journée internationale de lutte des travailleurs-euses
sont autant d'étapes vers la victoire.**

Marseille, le 20 avril 2016



CGT (Action Sociale et Santé Privée) – FO de l'Action Sociale & de la Santé Privée – SUD Santé Sociaux

TOUS EN GREVE LE JEUDI 28 AVRIL 2016 POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI



Le 31 mars 2016, ce sont 1 200 000 salarié.e.s et jeunes qui se sont regroupé.e.s lors des manifestations dans le cadre de la grève interprofessionnelle à l'initiative des Confédérations CGT, FO, de la FSU, de l'Union syndicale Solidaires, et des organisations de jeunesse.

Une même exigence monte et s'amplifie à travers tout le pays :

RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI !

Partout dans les établissements, les discussions et les réunions à l'initiative de nos organisations syndicales ont permis de confirmer que la version 2 du projet de loi ne changeait rien à l'essentiel : **l'inversion de la hiérarchie des normes**. Cela veut dire la possibilité de déroger partout par simple accord d'entreprise à la Convention Collective et au Code du Travail.

Le projet de loi EL KHOMRI, même légèrement remanié, impactera directement les conditions de travail et les salaires dans la Santé Privée à but non lucratif, à caractère commercial et l'Action Sociale !

Dans notre secteur, la situation est marquée par les restrictions budgétaires massives décidées par le gouvernement :

- ▶ **des budgets proches de zéro, voire négatifs dans les établissements et services.**
- ▶ **des fermetures d'établissements, des plans de licenciement.**

Dans ces conditions, chacun comprendra que les employeurs vont puiser dans l'arsenal des mesures de la loi EL KHOMRI pour s'attaquer aux droits des salarié.e.s.

Quelques exemples :

- **La durée maximale de travail** pourra être portée à 60 heures par semaine (12 heures par jour) sans nécessité de demander l'autorisation à l'inspection du travail. Tout cela sera possible par simple accord d'entreprise.
- En cas d'horaires annualisés, la durée maximum de 44 heures par semaine est portée à 46 par accord d'entreprise, sans validation de la branche et sans nécessité d'un décret (obligatoire aujourd'hui). Les heures seraient lissées sur 16 semaines au lieu de 12 aujourd'hui.
- Pour toutes les entreprises d'un même secteur d'activité, **le taux de majoration des heures supplémentaires** prévu jusqu'à ce jour est majoré de 25 % pour les huit premières heures et de 50 % au-delà. Demain, par accord d'entreprise, elles pourraient ne plus être majorées qu'à hauteur de 10 %.
- **Des accords et des conventions collectives à durée de vie limitée.**
Aujourd'hui : les conventions et accords sont à durée indéterminée, pour les modifier, les employeurs doivent les réviser, les dénoncer partiellement ou totalement.
Demain : le nouveau Code du travail s'appliquera, les conventions ou accords seront à durée déterminée. Le nouveau texte prévoit que « *arrivée à expiration, la convention ou l'accord cesse de produire ses effets* ». Tous les droits conventionnels auront une durée limitée à 5 ans.
- **Baisse des salaires contre création d'emploi.**
Il ne s'agira plus, comme aujourd'hui, de « préserver l'emploi » pour passer de tels accords, mais simplement de vouloir « le développer ». La multiplication des accords d'entreprise défavorables aux salarié.e.s aboutirait rapidement à la destruction de nos Conventions Collectives Nationales du Travail, qui deviendraient des coquilles vides.

La preuve est faite : Le projet de loi EL KHOMRI, qui s'inscrit dans la continuité des lois Macron et Rebsamen, est toujours inacceptable !

Tout doit être mis en œuvre pour obtenir son retrait.

Les organisations syndicales CGT, FO de l'Action Sociale et de la Santé Privée et la fédération SUD Santé Sociaux appellent à réunir des assemblées générales des salarié.e.s du secteur dès maintenant, pour préparer la grève nationale interprofessionnelle du JEUDI 28 AVRIL 2016.

Le 28 avril 2016, les Confédérations CGT, FO, la FSU, l'Union syndicale Solidaires, et les organisations de jeunesse appellent à la grève interprofessionnelle.

**Nous n'avons plus le choix, le temps presse !
C'est maintenant qu'il faut obtenir**

LE RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI.

AMPLIFIONS LA MOBILISATION

POUR GAGNER LE RETRAIT DU PROJET DE LOI «TRAVAIL» ET UN AUTRE AVENIR SOCIAL



Depuis plus d'un mois, des millions de personnes se sont informé-e-s et mobilisé-e-s, par des pétitions, des rassemblements, des grèves et des manifestations pour le retrait de la Loi « Travail ». Flexibilité, précarité, licenciements, augmentation du temps de travail, remise en cause des 35h et des conventions collectives, dates de congés modifiées au dernier moment, heures supplémentaires moins payées, missions de la médecine du travail affaiblies, indemnités prud'homales abaissées... Voilà ce que le gouvernement et le MEDEF veulent nous imposer avec ce projet de loi.

👉 Les paradis fiscaux pour la France d'en haut, la régression sociale pour la France d'en bas : ça suffit ! Ce projet est une attaque qui remet en cause les conditions de vie des générations actuelles et futures.

- ➔ **On ne réduit pas le chômage en faisant travailler plus longtemps ceux qui travaillent déjà.**
- ➔ **On ne crée pas d'emploi en facilitant les licenciements.**
- ➔ **On ne lutte pas contre la précarité en diminuant les protections et les droits.**
- ➔ **Les accords d'entreprises dérogatoires, c'est la fin du Code du travail et des conventions collectives.**

La jeunesse, les salarié.e.s, les retraité.e.s et les privé.e.s d'emploi, avec le soutien des organisations syndicales, revendiquent la conquête d'un Code du travail du XXI^e siècle porteur de droits nouveaux.

👉 C'est maintenant qu'il faut les faire céder, c'est maintenant que tout se joue !



LA CGT EXIGE :

- ➔ **Un pacte social pour la jeunesse,**
- ➔ **Un nouveau statut du travail salarié, une Sécurité Sociale professionnelle,**
- ➔ **La mise en place d'une réduction du temps de travail à 32 h, génératrice d'emplois,**
- ➔ **La maîtrise du temps de travail et la préservation de la vie personnelle et familiale,**
- ➔ **Un renforcement de la justice prud'homale,**
- ➔ **La création d'un droit effectif de contestation individuelle et collective de toute procédure de licenciement,**
- ➔ **L'augmentation des salaires et des retraites,**
- ➔ **Une politique de plein emploi et notamment des effectifs nécessaires dans la santé et l'action sociale,**
- ➔ **Le retrait de la loi « Santé » et l'arrêt de la politique d'austérité qui a pour conséquences la fermeture de lits et services, et la suppression d'emplois.**

LA CGT SANTÉ ET ACTION SOCIALE APPELLE À PARTICIPER MASSIVEMENT À LA GRÈVE ET À LA MANIFESTATION le 28 avril et le 1^{er} mai partout en France jusqu'au retrait du projet de loi « Travail »



PROPOSITION DE MISE À DISPOSITION DE CANDIDATURE POUR LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'UFMICT

Candidature déposée par le syndicat (type d'établissement, ville, département) : _____

Pour : la Commission Exécutive de l'UFMICT

► Connaissance de la candidate ou du candidat :

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : __/__/____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

Homme Femme Syndiqué(e) depuis : _____ Syndicat : _____

En activité professionnelle Retraité(e)

► Activité professionnelle :

Profession _____ Technicienne Agent de maîtrise Cadre Ingénieur Médecin

Secteur d'activité : Santé Action Sociale Fonction Publique Privé non lucratif Privé lucratif

Formation, qualification, emploi : _____

Affiliation UGICT : OUI NON

► Situation militante :

Formation syndicale suivie : _____

Formation UGICT OUI NON Si Oui, quel niveau : _____

Responsabilités occupées dans le syndicat : _____

Mandats syndicaux dans l'établissement : _____

Autres responsabilités et mandats (interprofessionnels ou fédéraux) : _____

Lien avec la Commission Départementale UGICT : OUI NON

► Droits et moyens syndicaux actuels :

En situation de travail Partiellement détaché(e) Préciser le temps hebdomadaire : _____

Nombre d'heures par mois : _____ Détaché(e)

Origine des droits syndicaux : _____

Motivation de la candidature (précisez les raisons) : _____

Sur quelle activité ou dossier souhaiteriez-vous travailler ? (vie syndicale, vie revendicative, communication, autre...) : _____

Comment a été prise la décision de déposer la candidature :

Assemblée de syndiqué(e)s C.E. du syndicat Bureau du syndicat

A-t-elle fait l'objet d'une concertation avec les autres structures de la CGT ? :

Du champ professionnel : USD Coordination Régionale Union Fédérale Fédération

Du champ interprofessionnel : UL UD CE UGICT

Coordonnées du Secrétaire de Syndicat à contacter :

Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____

Si la candidature n'était pas retenue, seriez-vous disponible pour participer à l'activité de la Fédération ? OUI NON

Si la candidature était retenue, vous sera-t-il possible de créer les conditions pour que le mandat à la CEF

soit prioritaire, en réorganisant éventuellement votre temps syndical ou vos mandats ? OUI NON

Autres éléments que vous souhaitez transmettre à la Commission ? (contraintes particulières, besoins à prendre en compte) : _____

Date et signature du (de la) Candidat(e) :

Date et signature du (de la) Secrétaire du Syndicat :

LE 28 AVRIL ET LE 1^{er} MAI 2016 ENSEMBLE, POUR LE PROGRÈS SOCIAL Gagnons le retrait du projet de loi El Khomri !



Les jeunes, les privé.e.s d'emploi, les salarié.e.s, les retraité.e.s, ont pris la mesure des reculs que porte le projet de loi El Khomri.

Toutes et tous se mobilisent depuis plusieurs semaines pour en venir à bout.

Alors que l'action s'ancre dans la durée et dans les mentalités, le processus de lutte et de mobilisation va crescendo : **la journée nationale d'action, de grève et de manifestation du 28 avril est une nouvelle étape vers la victoire !**

Après le CICE, le pacte de responsabilité, la loi santé, le gouvernement veut une nouvelle fois passer en force. Aujourd'hui, c'est 70% de la population qui est opposée au projet de loi El Khomri.

Des millions de manifestant.e.s ont exprimé leur colère le 9 avril...

Partout, ENSEMBLE, poursuivons et amplifions notre rassemblement. En AG de personnels, dans les services, les établissements,
 ➔ **Informons, débattons, mobilisons,**
 ➔ **Créons les conditions d'un rapport de force aussi fort que l'est ce projet délétère !**

LE PROJET DE LOI TRAVAIL, C'EST QUOI ?

- ➔ La limitation des droits fondamentaux par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise...
- ➔ L'inversion de la hiérarchie des normes (l'accord d'entreprise prévaut, même s'il est moins favorable à la loi)...
- ➔ La modulation du temps de travail...
- ➔ Les heures supplémentaires moins payées...
- ➔ Des licenciements encore facilités...
- ➔ La périodicité des NAO (salaire, égalité professionnelle, qualité de vie au travail...) peut devenir triennale...
- ➔ Les accords d'entreprise auront une durée de vie de 5 ans maximum...
- ➔ L'employeur peut s'opposer unilatéralement à la publication d'un accord...
- ➔ Le changement de la mission de la médecine du travail, de la prévention vers le contrôle des salarié.e.s...
- ➔ La suppression de la visite médicale d'embauche obligatoire...



IMPOSONS le retrait du projet de loi El Khomri Pour GAGNER le Code du travail du XXI^{ème} siècle et du Progrès Social



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.sante-cgt.fr

NOM : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : Email :
 Etablissement (nom et adresse) :

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX
 Union Fédérale de la Santé Privée : ufsp@sante.cgt.fr - Tel 01 55 82 87 71 - Union Fédérale de l'Action Sociale : ufas@sante.cgt.fr - Tél. : 01 55 82 87 81



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA CGT DÉTRÔNE LA CFDT AU COMITÉ DE GROUPE RAMSAY/GÉNÉRALE DE SANTÉ !

En effet, pour la première fois de l'histoire du premier groupe marchand Français qui est composé de 135 établissements (principalement des cliniques/Hôpitaux Privés), la CGT a été élue au secrétariat du comité de groupe RAMSAY/GDS et détrône ainsi la CFDT qui n'avait jamais quitté ce siège depuis la création de l'instance. Olivier POHER (Clinique du Mousseau à Evry – 91) élu confortablement, sera donc en charge d'animer ce secrétariat avec l'ensemble des 16 membres titulaires de cinq organisations syndicales (CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FO) qui composent l'instance, ce pour une durée de 3 ans. Outre le secrétariat, la CGT fait « coup double » en prenant également le secrétariat adjoint en la personne de Jacques ROUSSEAU (Clinique de l'Union à Toulouse - 31). Pour information, deux candidatures étaient proposées pour le secrétariat et pour le secrétariat adjoint (Une CFDT et une CGT).

La CGT confirme sa légitimité obtenue ces dernières années dans le secteur marchand, elle a en effet été élue sur les secrétariats d'instances de comité de groupe des groupes VEDICI qui, associé au groupe VITALIA, est devenu depuis ELSAN (second acteur marchand en France – 81 cliniques) et maintenant donc RAMSAY/GÉNÉRALE DE SANTÉ (Premier acteur marchand en France).

L'expertise des comptes du groupe va également changer, elle sera désormais dispensée par le cabinet d'expertise SECAFI ALPHA en lieu et place du cabinet SYNDEX, vote obtenu à une large majorité face aux deux autres cabinets d'expertise se présentant pour cette mission.

La CGT remercie l'ensemble des OS ayant fait confiance aux candidatures proposées par son organisation syndicale.

Montreuil, le 18 avril 2016

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

30

Tél : 01.55.82.87.49
Courriel :
sg@sante.cgt.fr



MOTION DE SOUTIEN DE LA FÉDÉRATION SANTÉ ET ACTION SOCIALE AUX SYNDICATS BELGES

Chères et chers camarades,

La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT tient à apporter tout son soutien aux syndicats belges dans les mobilisations de contestation face au projet de loi "Réformes structurelles du marché du travail" que votre gouvernement a décidé de soumettre à son Parlement, avant toute négociation interprofessionnelle et sectorielle, et les luttes prévues les 19 et 20 avril prochains.

Ce projet de loi vise à cadrer le temps de travail, la formation professionnelle, les temps partiel et bien d'autres sujets en introduisant toujours plus de flexibilité et en réduisant les droits sociaux acquis.

Tout comme nous le vivons actuellement en France, les gouvernements attaquent de plein fouet les salarié.e.s et le monde du travail. Les travailleuses et les travailleurs sont de plus en plus sacrifié.e.s alors que les entreprises, elles, affichent des profits record en bourse.

Il faut combattre ces violents reculs qui créent de la précarité et de la pauvreté.

Nous aussi nous refusons d'être sacrifié.e.s sur l'autel de la rentabilité et nous continuons notre mobilisation pour exiger le retrait de la loi El Khomri, qui va mettre à mal notre Code du travail.

Nous constatons que les politiques menées dans les états européens, quel que soit le pays, sont de nature à toujours vouloir baisser le coût du travail, dégradant ainsi les conditions de vie et de travail des salarié.e.s.

La convergence des luttes ne doit pas s'arrêter aux frontières, c'est pourquoi nous encourageons nos camarades français à se mobiliser aux côtés des salarié.e.s et syndicats belges, face aux politiques autoritaires imposées par leur gouvernants.

Chères et chers camarades, la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT tient donc à vous réaffirmer tout son soutien et sa solidarité dans les luttes à venir, à commencer par les journées de mobilisation des 19 et 20 avril 2016.

Nous vous souhaitons pleine réussite dans votre légitime mobilisation.

Recevez nos salutations les plus fraternelles.

Mireille STIVALA
Secrétaire Générale

La droite se déchaîne contre les fonctionnaires, à grand renfort de démagogie et de contre-vérités en cette période pré-électorale de primaires. La droite est surtout très amère de voir que la loi portant sur la déontologie, les droits et obligations des fonctionnaires a finalement écarté la mise en place des trois jours de carence en cas de maladie pour les fonctionnaires.

Le Figaro, qui aime souffler sur les braises, a souhaité remettre la question des absences sur le tapis à travers un article publié le 20 avril 2016 et dénoncer, selon ce journal, cet « *absentéisme qui gangrène fortement l'hôpital public* ».

Disciplinée, la Fédération Hospitalière de France s'est empressée d'emboîter le pas de ces déclarations pour dire tout ce qu'elle pense de bien du jour (et maintenant des trois jours) de carence dans la Fonction publique hospitalière. Pour rappel, la journée de carence avait été instaurée à compter du 1^{er} janvier 2012. Devant la mobilisation (et notamment les 60 000 signatures recueillies par la pétition de la CGT), cette disposition particulièrement injuste a été retirée à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le jour de carence, une mesure à la portée symbolique pour le patronat et la politique d'austérité.

Pour mémoire, les arrêts de moins de 6 jours ne représentent que 5% de l'absentéisme médical et non médical (maladie ordinaire, congés longue durée et longue maladie, maternité, paternité et adoption), ce n'est donc en aucune manière le jour de carence qui peut solutionner la question. Il permet juste les 60 à 90 millions d'économie dont se targuent les parlementaires de droite qui remettent le sujet sans relâche dans leurs amendements ou les employeurs publics avec la FHF. S'appuyant sur des données publiques mises en ligne par l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) et particulièrement les données issues d'Hospi Diag visant à comparer la « performance » des établissements de santé de plus de 300 agents, le Figaro et d'autres médias libéraux présupposent une fois encore que les arrêts de travail

des fonctionnaires hospitaliers ne sont pas justifiés et qu'il suffirait de les sanctionner pour les faire disparaître. Cette posture idéologique est fautive et il est assez simple d'en faire la démonstration.

Prenons simplement les chiffres officiels communiqués dans le cadre des bilans sociaux présentés annuellement au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière. En 2011, le taux d'absentéisme des personnels non médicaux était de 7,2%. Il a continué à augmenter en 2012 pour atteindre 7,4% (donc après l'entrée en vigueur de la disposition scélérate des 3 jours de carence entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2014). Ce taux continue sa progression et même plus fortement encore en 2013 et atteint 7,8%. Les données pour 2014 sont encore marquées par une progression à 8%. Jours de carence ou pas, l'absentéisme continue de grimper. Les raisons sont donc ailleurs.

Ouvrir le débat sur les causes véritables de l'absentéisme.



Elles tiennent bien évidemment à la pénibilité des métiers comme le montre très bien une autre enquête « officielle » de la DARES effectuée en 2014 auprès de 29 000 répondants dans tout le salariat et présentée au Conseil Commun de la Fonction Publique. Sur les neuf critères retenus pour apprécier le degré d'exposition de l'ensemble des salarié.e.s à des conditions de

travail difficiles, la Fonction publique hospitalière arrive en tête sur 8 critères ! Citons notamment l'organisation du temps de travail (on ne peut que penser au travail en 12 heures !), les contraintes physiques (les ports de charges lourdes que nous dénonçons !), les exigences émotionnelles ou encore l'intensité des tâches à accomplir. Les troubles musculo-squelettiques sont en augmentation dans le milieu hospitalier comme le montre notamment le rapport 2014 du FNP de la CNRACL. Toutes les études montrent ainsi que le niveau d'absentéisme est fortement corrélé aux niveaux d'exposition à ces risques.

Ne pas opposer le public et le privé, face aux patrons et au gouvernement, rassembler le salariat.

L'instauration du jour de carence en 2012 avait été présentée comme une mesure d'équité entre les salarié.e.s du public et ceux du privé (qui ont un dispositif de trois jours de carence). Outre le fait que beaucoup des salarié.e.s du secteur privé disposent de prises en charge spécifiques qui atténuent fort heureusement les trois jours de carence, nous proposons bien sûr que l'alignement des dispositions se fasse par le haut et donc la suppression du jour de carence pour les salarié.e.s du privé plutôt que l'instauration de telles dispositions pour les agent.e.s publics.

Les anti-fonctionnaires, qui cherchent toujours à affaiblir et à diviser le salariat, essaient d'opposer le public et le privé en disant que les taux d'absentéisme constatés dans le secteur privé sont plus bas, en omettant de détailler les chiffres pour les salarié.e.s du privé de la santé et de l'action sociale. Ils oublient surtout de dire que cela ne relève pas d'une distinction morale entre les « courageux » salarié.e.s du privé et les fonctionnaires « tire-au-flanc », mais de conditions de travail qui sont seulement différentes. Un chiffre, parmi d'autres, illustre très bien cette situation. Dans la FPH, 32% des agents travaillent de nuit contre 15% pour l'ensemble des salarié.e.s du privé. Il est donc normal que les taux d'absentéisme soient eux aussi très différents.

À défaut d'un changement de cap politique, l'absentéisme continuera à progresser.

Hélas, il y a fort à parier que les tendances observées vont se poursuivre car on sait aussi que le taux d'absentéisme est également fortement corrélé à l'âge des agent.e.s. Or, avec la suppression de la catégorie active pour bon nombre de professionnels et avec le recul général de l'âge de départ à la retraite, les carrières vont s'allonger et les arrêts de travail se multiplier. Aujourd'hui, la moyenne d'âge dans la FPH est de 41 ans mais cette moyenne va inexorablement augmenter dans les prochaines années. Pour citer une source

chère au Figaro, le cabinet d'études Sofaxis montrent que le nombre de jours d'absence pour maladie ordinaire en 2014 est de 18 jours par an pour la tranche des 35-44 ans et passe à 31 jours par an pour la tranche d'âge des 55 ans et plus. L'allongement des carrières, notamment des soignants, c'est donc 40% d'arrêts en plus ! Sans parler des longues maladies, de l'invalidité, des reclassements ou tout simplement des souffrances des salarié.e.s qui n'en peuvent plus. Mais cela, le Figaro n'en fait nulle mention.

Enfin, le Figaro a l'outrecuidance d'établir un palmarès en décernant des notes départageant les bons élèves de l'absentéisme et les mauvais élèves. Une carte régionale des établissements est proposée en libre consultation, pour ne pas dire en pâture. Hormis le fait que ces données sont très incomplètes puisqu'elles ne sont renseignées que par la moitié des établissements de la FPH, elles sont totalement elliptiques. Comparer deux établissements qui ont des activités, des effectifs et des pyramides des âges très différentes relève de la malhonnêteté intellectuelle.

Le respect des arrêts maladie est aussi un enjeu de santé publique. Ne pas travailler quand on est malade (grippe, infections...) est important pour la lutte contre les infections nosocomiales, en particulier pour les soignant.e.s au contact des personnes les plus fragiles comme les personnes âgées ou les nourrissons.

Améliorer les conditions de travail pour améliorer l'absentéisme.

Les réactionnaires ne parviendront pas à opposer les salarié.e.s. Ensemble, rétablissons la vérité et réclamons les seules mesures susceptibles de faire baisser l'absentéisme :

- ▶ **Le maintien de la catégorie active avec une retraite anticipée pour les métiers pénibles,**
- ▶ **La diminution du temps de travail à 32 h,**
- ▶ **La fin du travail en 12 heures,**
- ▶ **Une retraite pleine et entière à partir de 60 ans (et 55 ans pour les métiers pénibles),**
- ▶ **Des effectifs en nombre suffisant,**
- ▶ **Le retrait de la loi Santé qui a pour conséquence la fermeture de lits, de services et la suppression d'emplois.**